

poursuivi, les bénéficiaires ne devraient pas avoir à payer des honoraires comme c'est présentement le cas.

Les coopératives de crédit ont tellement diversifié leurs activités qu'elles possèdent aujourd'hui leurs propres sociétés de financement hypothécaire. C'est là une anomalie ou un anachronisme. Les coopératives de crédit ont été fondées pour permettre aux gens de se passer des sociétés de prêt hypothécaire, mais maintenant, elles possèdent leurs propres compagnies de prêt hypothécaire et leurs propres compagnies fiduciaires. Elles étaient censées permettre aux petits épargnants d'échapper à l'emprise des compagnies fiduciaires.

● (1250)

Nous interdisions aux banques de se lancer dans le crédit-bail de voitures; pourtant, les coopératives de crédit ont maintenant leurs propres services de crédit-bail de voitures. On pourvoit maintenant à presque tous les besoins des consommateurs. Il y a des compagnies fiduciaires fédérales et provinciales, il y a des banques à charte, et bientôt, il existera toute une gamme de banques de classe «B» qui offriront aussi une foule de services. Il me semble que le secteur est d'ores et déjà sursaturé. Nous n'avons pas besoin que le gouvernement ouvre aussi ses banques ni même qu'il détienne des intérêts dans les banques actuelles, ce qui lui permettrait d'influer sur leurs opérations. J'espère que la Chambre appuiera mes amendements.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer les amendements à l'étude, surtout celui qui supprimerait la disposition empêchant un représentant d'une société de la Couronne de siéger au conseil d'administration d'une banque ou d'un établissement financier.

Je voudrais faire quelques brefs commentaires sur ce que le député de Ottawa-Centre (M. Evans) a dit ce matin. Il a dit qu'il ne voulait pas voir tous ces bureaucrates accéder aux conseils d'administration des banques, parce qu'ils n'y feraient rien de bon. Je me souviens de l'époque où le député était directeur du service des enquêtes et de la recherche au ministère de la Consommation et des Corporations . . .

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à donner des précisions sur ce que le député est sur le point de dire. J'étais directeur de l'évaluation et de la recherche en consommation au bureau de la consommation du ministère et non directeur du service des enquêtes et de la recherche. C'est un M. Bertrand qui occupe ce poste.

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député d'avoir tiré cette question au clair. Je voudrais revenir sur l'intervention du député, car j'imagine qu'étant lui-même bureaucrate, il prétendrait certainement ne pas pouvoir apporter grand-chose aux Canadiens, pas plus, en tout cas, que les autres bureaucrates auxquels il a fait allusion tout à l'heure. Au nom de tous ceux et de toutes celles qui sont employé(e)s des sociétés de la Couronne, je m'élève contre cette remarque, tout en restant persuadé que le représentant d'Ottawa-Centre n'est pas un collaborateur très précieux depuis qu'il n'est plus bureaucrate. A mon avis il y a beaucoup de gens qui pourraient être très utiles . . .

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député se méprend sur mes déclarations. En se reportant au hantsard, le député verra certainement que je n'ai pas dit que

Les banques—Loi

les bureaucrates n'étaient d'aucune aide. J'ai dit en parlant de la démocratie qu'il n'était pas nécessaire . . .

M. l'Orateur adjoint: Il semble s'agir d'un règlement de comptes entre les deux députés, ce qui ne saurait justifier un rappel au Règlement.

M. Anguish: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je constate que le député d'Ottawa-Centre s'embrouille autant dans ses remarques que je m'y suis moi-même perdu.

Comme je l'ai dit, les sociétés de la Couronne comptent, à l'échelle fédérale et provinciale, quelques personnalités très importantes qui pourraient être d'une aide très précieuse dans le conseil d'administration de n'importe quelle banque de notre pays. On me rappelle que M. Wilbert Hopper est président du conseil d'administration de Petro-Canada. Je pense à M. Donald Harvie, qui est vice-président de Petro-Canada, et à l'honorable John Aird, qui fait lui aussi partie de cette société. Ces gens-là pourraient être des collaborateurs très utiles.

Je voudrais parler de quelques autres sociétés de la Couronne telles que le Canadien National. Je ne vois pas pourquoi M. Spicer, qui est vice-président exécutif du CN, ne pourrait pas bien diriger le conseil d'administration d'une banque. Bien d'autres personnes pourraient être d'une aide précieuse. Je précise que je ne connais personnellement aucune des personnes dont je viens de parler. En revanche, je connais personnellement certains employés des sociétés de la Couronne de la Saskatchewan, et je crois qu'ils pourraient eux aussi être des collaborateurs très précieux dans le conseil d'administration de n'importe quelle banque.

Je songe à David Dombowski, ancien président de la Société de potasse de la Saskatchewan, qui a suivi l'évolution de cette grande société depuis sa création jusqu'à tout récemment. Il assume maintenant la présidence de Sask. Oil, société de la Couronne très importante en Saskatchewan.

Je pense que des gens comme lui possèdent une expérience valable et qu'ils peuvent envisager l'industrie bancaire sous un angle différent de ceux qui y œuvrent maintenant, car ces derniers sont uniquement là pour faire des profits et ils se soucient fort peu des services fournis au public en général. Un grand nombre de sociétés de la Couronne jouent ces deux rôles et tiennent compte de ces deux mandats. Certaines d'entre elles existent à la fois pour faire des profits et pour veiller à ce que leurs clients reçoivent un service satisfaisant. Les membres des conseils d'administration des banques semblent uniquement intéressés par le profit. Ils se soucient comme d'une guigne d'offrir un service de qualité aux clients de la banque.

Je voudrais vous parler des difficultés que font les banques à bien des gens. Les taux d'intérêt, qui n'ont pas vraiment de rapport avec le taux établi par la Banque du Canada, sont un exemple de ces difficultés. Les membres des conseils d'administration de nombreuses banques n'ont jamais eu à souffrir des taux d'intérêt élevés, parce qu'ils sont à l'aise. Je sais que certains d'entre eux sont des gens que l'on pourrait considérer comme moyens, mais la majorité de ceux qui contrôlent les banques et siègent au conseil d'administration sont issus de l'élite. Ils n'ont jamais été obligés de contracter un emprunt auprès d'une institution bancaire, à tout le moins pendant la période où ils ont siégé au conseil d'administration. Ils n'ont jamais eu à se colleter avec les dures réalités de la vie, soit l'achat d'une maison, l'acquisition d'une voiture et les frais de